



CS

Conduite d'un élevage ovin viande

Les activités de l'éleveur d'ovins

- Il gère l'alimentation.
- Il gère les pâturages.
- Il assure la gestion sanitaire du troupeau.
- Il gère la reproduction.
- Il gère l'agnelage.
- Il assure la commercialisation des produits.
- Il assure la gestion technico-économique.
- Il réalise l'aménagement et l'entretien de la bergerie.
- Il gère des chiens de berger.



CONDITIONS D'ENTREE

Le Certificat de Spécialité est une formation complémentaire qui se réalise après une formation de niveau IV minimum (BP, BAC PRO ...) ou plus (BTS ...)
Elle permet de se perfectionner en conduite de l'élevage d'ovins.
Avoir un maître d'apprentissage.

FORMATION PAR APPRENTISSAGE EN UNE ANNEE

La formation pratique est dispensée par le maître d'apprentissage ou tuteur.
La formation complémentaire est effectuée au CFA à raison de :
- 560 h soit 16 semaines.

RYTHME DE L'ALTERNANCE

1 à 2 semaines au CFA et 1 à 3 semaines en entreprise en moyenne pendant l'année de formation.

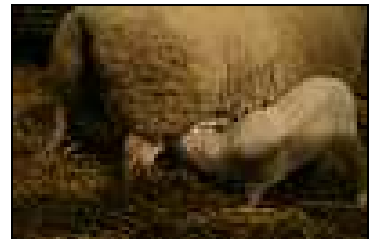
ARCHITECTURE DE LA FORMATION

Le **CS**, diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture, est attribué par Unités Capitalisables. **Le candidat doit obtenir 3 Unités Capitalisables.**

UC 1	Définir les orientations et le fonctionnement d'un atelier ovin au sein d'un système d'exploitation
UC 2	Mettre en œuvre des techniques spécifiques permettant la conduite du troupeau ovin
UC 3	Élaborer un système fourrager assurant le fonctionnement d'un atelier ovin

DEBOUCHES :

- Poursuite d'études
- Responsable d'un atelier ovin dans une exploitation agricole
- Installation ou reprise d'élevage ovin
- Technicien ovin (BTS + CS)



CONTACTEZ – NOUS !